

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 28 août 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, secrétaire

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

CE-2019-958-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2019-959-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2019-960-DEC ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 14 ET DU 15 AOÛT 2019**

Il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues le 14 août et le 15 août 2019, tels que soumis par le secrétaire par intérim, Me Nathalie Bohémier.

**CE-2019-961-DEC PARTICIPATION / VERSEMENT DES ARCHIVES
DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC /
BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX-MONTRÉAL / 19
SEPTEMBRE 2019**

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Terrebonne, M. Marc-André Plante, est membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), membre du comité exécutif de l'UMQ, du caucus des grandes villes et du caucus des municipalités de la métropole ;

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Terrebonne, M. Marc-André Plante, est invité à participer au versement des archives de l'Union des municipalités du Québec le 19 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de l'invitation du versement des archives de l'Union des municipalités du Québec ;

Il est unanimement résolu d'autoriser le maire de la Ville de Terrebonne, M. Marc-André Plante, à participer au versement des archives de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à la BAnQ Vieux-Montréal le 19 septembre 2019. Que les frais afférents à cet événement, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2019-962-DEC JOURNÉE DE MOBILISATION SUR
L'IMMIGRATION ET LES RELATIONS
INTERCULTURELLES / SHERBROOKE / 11
OCTOBRE 2019**

ATTENDU QUE Mme Nathalie Bellavance est présidente du comité développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins ainsi que M. Simon Paquin est président de la commission du développement social et communautaire de la Ville de Terrebonne et administrateur à l'organisme AMINATE ;

ATTENDU QUE Mme Nathalie Bellavance et M. Simon Paquin sont invités à participer à la journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles qui aura lieu le vendredi 11 octobre 2019 à l'hôtel Delta Sherbrooke ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de l'invitation de la journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles ;

Il est unanimement résolu d'autoriser Mme Nathalie Bellavance et M. Simon Paquin à participer à la journée de mobilisation sur l'immigration et les relations interculturelles qui se tiendra à l'hôtel Delta Sherbrooke le vendredi 11 octobre 2019. Que les frais afférents à cette journée, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2019-963-DEC TOURNOI DE GOLF / FONDATION DES POMPIERS
DU QUÉBEC / CLUB DE GOLF LE VERSANT / 29
AOÛT 2019**

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Terrebonne, M. Marc-André Plante, et le conseiller municipal, M. Yan Maisonneuve, sont invités à participer au tournoi de golf organisé par la Fondation des pompiers du Québec qui aura lieu au club de golf Le Versant à Terrebonne le 29 août 2019 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser le maire de la Ville de Terrebonne, M. Marc-André Plante, et le conseiller municipal, M. Yan Maisonneuve, à participer au tournoi de golf organisé par la Fondation des pompiers du Québec qui aura lieu au club de golf Le Versant à Terrebonne le 29 août 2019. Que les frais afférents à ce tournoi, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2019-964-DEC RÉÉVALUATION / POSTE DE DIRECTEUR /
DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION**

ATTENDU la nécessité de revoir l'orientation de la fonction de directeur des technologies de l'information afin de mettre de l'avant la perspective d'offrir aux directions des solutions technologiques optimales aux meilleurs coûts possibles et de permettre l'amélioration des services aux citoyens et contribuables ;

ATTENDU QUE la modification substantielle de la description de tâches requiert une révision de la classification du poste avec l'outil de classification pour les postes-cadres;

ATTENDU la révision du positionnement relatif du poste de directeur des technologies de l'information afin d'être en lien avec celui constaté dans les autres grandes organisations municipales;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-08-28/01 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif autorise l'augmentation de la classification du poste de directeur des technologies de l'information de la classe 10 à la classe 12.

**CE-2019-965-DEC AUTORISATION / VIREMENT DE CRÉDITS /
BUDGET DES COMMISSIONS**

ATTENDU QUE le poste budgétaire 02-110-00-490 (budget des commissions), dans le budget 2019, prévoit le financement de plusieurs mesures diverses ;

ATTENDU QU'une mesure porte sur l'installation de bornes de recharge pour un montant total de 50 000\$;

ATTENDU QUE la Direction du génie et environnement a identifié des actions en lien avec les mesures identifiées, ainsi que des postes budgétaires dans cette direction pour l'imputation des dépenses ;

ATTENDU QU'un premier montant de 5 000\$ a fait l'objet d'un virement de crédits vers le poste numéro 02-395-00-522 pour les dépenses d'installation des bornes (câbles, conducteurs et honoraires) ;

ATTENDU QUE tout virement de crédits de plus de 25 000\$ qui n'a pas pour effet de réduire les crédits nécessaires au paiement des dépenses incompressibles doit être approuvé par le comité exécutif s'il est inférieur à 100 000\$;

ATTENDU QUE les frais pour les acquisitions des bornes de recharge s'élèvent à 26 750\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale, que le comité exécutif autorise le virement budgétaire pour les frais requis pour l'acquisition des bornes de recharge pour un montant de 26 750\$ du poste budgétaire numéro 1-02-110-00-490 (budget des commissions) au poste budgétaire numéro 1-02-618-00-411 (services professionnels), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2019-0298 émis par l'assistant-trésorier par intérim et joint à la présente.

CE-2019-966-DEC ADOPTION / PAIEMENTS INTERNET

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des paiements internet pour le mois de juillet 2019 au montant de 7 369 828,46\$.
-

**CE-2019-967-REC MODIFICATION PAR RÉSOLUTION DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 726 /
ACQUISITION DE LOTS / PARC DUMAIS**

ATTENDU QUE le conseil municipal, lors de sa séance tenue le 4 février 2019, adoptait le règlement 726 décrétant le paiement d'une indemnité d'expropriation concernant l'acquisition des lots 4 577 868 et 4 577 869 du cadastre du Québec (parc montée Dumais) et un emprunt de 4 315 000\$ pour en payer le coût, lequel a été approuvé par le MAMOT le 10 avril 2019 ;

ATTENDU QUE la vente est faite en vertu d'un accord de conciliation du Tribunal administratif du Québec (Section des affaires immobilières, dossier SAI-M-168424-1002) et inclut les intérêts, une indemnité immobilière (~2,4 M\$) ainsi qu'une indemnité accessoire (~1,3 M\$);

ATTENDU QUE selon l'opinion comptable, uniquement l'indemnité immobilière sera considérée comme coût de l'immobilisation et que les intérêts et l'indemnité accessoire seront comptabilisés à titre de charges de l'exercice;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de financer l'indemnité immobilière de 2,4 M\$ ainsi que les taxes nettes et les frais d'émission afférents pour un total de 2,572 M\$;

ATTENDU QUE suivant cette opinion, il y a lieu de réduire le montant de l'emprunt pour payer le coût de cette immobilisation.

ATTENDU QUE cette modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables, le tout conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et ville*;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 15 août 2019, que le comité exécutif recommande au conseil de modifier le règlement numéro 726 afin de réduire le montant de l'emprunt de 4 315 000\$ à 2 572 000\$ pour les raisons mentionnées ci-dessus.

**CE-2019-968-DEC FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE / DOSSIER INC-
20190828-VM**

ATTENDU QU'une employée a été victime d'un accident de travail le 3 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE le bureau d'évaluation médical (BEM) a émis des limitations fonctionnelles permanentes empêchant l'employée d'occuper son emploi prélésionnel ;

ATTENDU QUE la Ville a fait une démarche pour évaluer les différentes options pour remplir son obligation en matière d'accommodement ;

ATTENDU QU'il y a lieu, après analyse par la Ville, qu'il est impossible d'accommoder l'employé sur son poste prélésionnel tout en respectant ses limitations fonctionnelles, de plus, aucun emploi convenable n'est possible considérant les exigences requises par les postes vacants, conséquemment, aucun accommodement n'est possible sans contrainte excessive ;

ATTENDU QUE la CNESST a rendu une décision le 3 juin 2019, non contestée de l'employée, à savoir si un autre emploi ailleurs sur le marché du travail pouvait convenir et la CNESST a déterminé celui d'enseignante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'incendie du 15 août 2019, que le comité exécutif entérine la fin administrative du lien d'emploi de l'employée dans le dossier INC-20190828-VM.

**CE-2019-969-DEC NOMINATION / ÉGOUTIER / DIVISION DE LA
VOIRIE ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier à la division de la voirie et de l'hygiène du lieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'entretien du territoire du 20 août 2019, de nommer M. Pierre Gamelin au poste d'égoutier à la division de la voirie et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 3 septembre 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2019-970-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / DIVISION
DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs à la division des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 20 août 2019 et de la Direction de l'entretien du territoire du 19 août 2019, de nommer M. David Tardif au poste d'ouvrier de parcs à la division des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 3 septembre 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2019-971-DEC PROLONGATION / CONSEILLÈRE EN
COMMUNICATION / DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES CITOYENS ET DES
COMMUNICATIONS**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat individuel de travail de Mme Anne-Marie Bousquet à titre de conseillère en communication à la Direction des relations avec les citoyens et des communications en raison du départ de Mme Émilie Forget et du volume de dossiers en cours ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction des relations avec les citoyens et des communications du 21 août 2019, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 15 novembre 2019, le contrat de Mme Anne-Marie Bousquet au poste de conseillère en communication.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Anne-Marie Bousquet.

**CE-2019-972-REC CESSATION D'EMPLOI / DIRECTEUR / DIRECTION
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION / DG-
20190819-JGR**

ATTENDU QUE la Direction générale a décidé de mettre fin à l'emploi de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, et ce dans le cadre des changements organisationnels majeurs à la Ville de Terrebonne et considérant les défis importants auxquels devra faire face la Direction des technologies de l'information dans les prochaines années ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et l'employé ont convenu d'une convention de départ dont les modalités sont à la satisfaction des deux (2) parties ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 27 août 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention de départ à intervenir entre la Ville de Terrebonne et M. Jean-Guy Renaud.

**CE-2019-973-DEC ÉVALUATION / CLASSIFICATION DE FONCTION
CADRE**

ATTENDU la mise à jour de la description de fonction du directeur des technologies de l'information suite à son départ ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude de ladite fonction et qu'il recommande pour ce poste le classement suivant, à savoir :

Titre	Direction	Classe	
		avant	après
Directeur	Technologies de l'information	10	12

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner l'évaluation de la nouvelle fonction ci-dessus énumérée.

CE-2019-974-DEC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire suite à la réception et l'encaissement d'un chèque émis par la compagnie d'assurances relativement à un dommage causé à un des véhicules de la Ville (unité no 2126 - STGC), et ce, selon l'article 2.3 du règlement numéro 195 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 16 août 2019, que le comité exécutif autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 13 632\$ du poste budgétaire numéro 1-01-234-10-006 (revenus divers – autres) au poste budgétaire numéro 1-02-397-00-649 (pièces et réparations), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2019-0302 émis par l'assistant-trésorier par intérim et joint à la présente.

**CE-2019-975-REC SOUMISSION / 4^e RENOUELEMENT / SERVICE
D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DANS LES
IMMEUBLES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 434-08-2015, adoptée le 31 août 2015, acceptant la soumission de la société Av-Tech inc. pour le service d'entretien électrique dans les immeubles pour un contrat d'un (1) an au montant de 272 033,73\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9057) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9057 pour le service d'entretien électrique dans les immeubles a été renouvelée pour une première année (résolution 407-08-2016), une deuxième année (résolution 306-08-2017), et une troisième année (336-07-2018) arrive à échéance le 30 août 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 18 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une quatrième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 296 191,01\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (2,1%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 19 août 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 12 août 2019, de recommander au conseil d'accepter, pour un quatrième renouvellement d'un (1) an à compter du 31 août 2019, la soumission pour le service d'entretien électrique dans les immeubles avec la société **AV-TECH INC.** au montant de 257 613,39\$\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0297 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2019-976-DEC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT / SERVICE
D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS ET DES
SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE DANS
LES IMMEUBLES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1019-DEC, adoptée le 6 septembre 2017, acceptant la soumission de la société Service et Équipements de Sécurité Joliette inc. pour le service d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans les immeubles pour un contrat d'un (1) an au montant de 48 426,04\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9050) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9050 pour le service d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans les immeubles a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2018-868-DEC), arrive à échéance le 5 septembre 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 15 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 49 454,61\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,4728%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 19 août 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 12 août 2019, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 6 septembre 2019, la soumission pour le service d'entretien des extincteurs et des systèmes d'éclairage d'urgence dans les immeubles avec la société **SERVICE ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ JOLIETTE INC.** au montant de 43 013,36\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0296 émis par l'assistant-trésorier par intérim est joint à la présente.

CE-2019-977-DEC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT / ACHAT DE FILMS POUR LES COLLECTIONS DES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1049-DEC, adopté le 13 septembre 2017, acceptant la soumission de la société Groupe Archambault inc. pour l'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques pour un contrat d'un (1) an au montant de 31 618,13\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-6020) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-6020 pour l'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2018-1005-DEC), arrive à échéance le 12 septembre 2019, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 31 618,13\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique du 6 août 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 13 août 2019, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 13 septembre 2019, la soumission pour l'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques avec la société **GROUPE ARCHAMBAULT INC.** au montant de 27 500\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0268 émis par l'assistant-trésorier par intérim est joint à la présente.

CE-2019-978-DEC DEMANDE DE FERMETURE DE RUES / FÊTES DES VOISINS

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, selon la « politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemins publics », de même qu'au nouveau « programme de fêtes de voisins », a reçu deux (2) demandes pour la fermeture temporaire des rues suivantes afin de réaliser des fêtes de voisins :

Date	Heure	Adresse	Responsable
Samedi, 7 septembre 2019	de 13h à 23h	Rue de Chambéry	M. Louis Rodrigue
Samedi, 7 septembre 2019	de 12h à 18h	Rue Georges	Mme Mylène Chagnon

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire offre ce programme depuis plusieurs années aux citoyens ;

ATTENDU QUE la Direction de la police a signé les documents autorisant les fermetures de rues ;

ATTENDU QUE les responsables des fêtes ont obtenu les signatures de l'ensemble des propriétaires touchés par les fermetures de rues pour la tenue de ces fêtes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 19 août 2019, d'autoriser la fermeture temporaire des rues mentionnées ci-dessus pour la tenue de la fête de voisinage, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Matériel

Le prêt de matériel est autorisé tel que prévu au programme.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la durée de l'activité.

3) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activité identifiés ci-dessus.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

5) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente ou le service de produits comestibles et de boissons alcoolisées est autorisé, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, les responsables des fêtes doivent se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. De plus, les responsables devront remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2019-979-DEC FÊTE FAMILIALE POUR 40^e ANNIVERSAIRE /
CARREFOUR FAMILIAL DES MOULINS / 15
SEPTEMBRE 2019 / TERRAIN EXTÉRIEUR DE
L'ÉCOLE BERNARD-CORBIN**

ATTENDU la demande de l'organisme Carrefour familial des Moulins pour tenir une fête familiale, pour souligner leur 40^e anniversaire de fondation, le dimanche 15 septembre 2019, de 10h à 15h, sur le terrain extérieur de l'école Bernard-Corbin (en cas de pluie, l'événement aura lieu dans l'école) ;

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance municipale » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 19 août 2019, d'autoriser l'organisme Carrefour familial des Moulins à tenir une fête familiale pour souligner leur 40^e anniversaire de fondation le 15 septembre 2019 de 10h à 15h sur le terrain extérieur de l'école Bernard-Corbin conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 6 qui suivent :

1) Produits comestibles

La vente de produits comestibles sur le site est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique, par appareil sonore ou autre, est autorisée pour la tenue de cette activité.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activités est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activités identifié ci-dessus.

QUE la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2019-980-DEC DÉFI VÉLO 300 KM POUR LA VIE / FONDATION
CITÉ DE LA SANTÉ / 7 ET 8 SEPTEMBRE 2019**

ATTENDU la demande de la Fondation Cité de la santé pour tenir la 12^e édition du Défi vélo 300 km pour la vie, un événement cycliste regroupant 160 cyclistes, les 7 et 8 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE le départ est prévu à Laval et l'arrivée à Trois-Rivières, le 7 septembre 2019, et le lendemain les cyclistes partiront de Trois-Rivières pour retourner à leur point d'origine, Laval ;

ATTENDU QUE le cortège de cyclistes empruntera les rues suivantes :

- Saint-Louis, chemin Saint-Charles, rue Pierre-Laporte, le parc Arc-en-Ciel et la montée des Pionniers) sans entrave à la circulation automobile ;

ATTENDU QUE les cyclistes seront accompagnés par la Police de la Ville de Laval jusqu'au parc Arc-en-Ciel. La Sûreté du Québec assurera la suite de l'escorte jusqu'aux limites du territoire. Tout le soutien à l'événement que ce soit en premiers soins, en mécanique, en encadrement sur route ou tout autre, est assuré par la Fondation Cité de la santé ;

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées au « Guide pratique à l'intention des promoteurs d'événements » ;

ATTENDU l'expertise reconnue de la Fondation Cité de la Santé dans l'organisation d'événements ;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage à fournir le personnel nécessaire afin d'assurer la sécurité tout au long du parcours ;

ATTENDU l'approbation des trajets par la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire n'a relevé au cours des dernières années aucune anomalie dans l'organisation de ce type d'activité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 19 août 2019, d'autoriser la Fondation Cité de la santé à tenir la 12^e édition du Défi vélo 300 km pour la vie dont un passage de cyclistes se fera sur le territoire de la Ville de Terrebonne les 7 et 8 septembre 2019.

QUE la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2019-981-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13h48.

Président

Secrétaire